

Délibération n°2024-36

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL
SEANCE ORDINAIRE du LUNDI 10 JUIN 2024
COLLEGE COLLECTE

Objet : Pérennisation des horaires d'ouverture des déchetteries et des horaires de travail des agents d'accueil des déchetteries

L'an deux mil vingt-quatre et le dix du mois de juin à 19 heures, le Comité syndical - Collège Collecte, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SIVOM du Born, 115 route de Piche, à PONTENX-LES-FORGES, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric SOULES, Président.

Nombre de délégués en exercice : 25

Quorum : 13

Présents : 16.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES. Nathalie BENQUET, Marie-Hélène BOUSQUET, Patricia CASSAGNE, MM. Jean-Jacques CAPDEPUY, Adrien FERE, Patrick FRAGNEAU, Vincent LOUBERE et Éric SOULES,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : MM. Daniel ANTAGNAC, Gilbert BADET, Jérôme CLAVE, Patrick COCHARD-DEGUET, Philippe CUBILIER, Jean-Marie DUBROCA, Jean SLOSTOWSKI et Henri-Jean THEBAULT.

Absents excusés : 9.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES. Florence GUERRO, Laure PINCE, Ascension PONCHET, MM. Éric BRETHES, Titouan DAUDIGNON, Fabien LAINE et Christian VIUDES,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : MM. Frédéric POMAREZ et Jean-Richard SAINT-JOURS.

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien FERE

Date de convocation et d'affichage : 04 juin 2024



Délibération n°2024-36

Objet : Pérennisation des horaires d'ouverture des déchetteries et des horaires de travail des agents d'accueil des déchetteries

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°2023-22 du Comité syndical en date du 12 juin 2023, les horaires d'ouverture des déchetteries et les horaires de travail des agents d'accueil des déchetteries avaient été modifiés, à titre expérimental.

Les horaires sont, depuis le 1^{er} juillet 2023, les suivants :

- **Hors saison estivale : du 1/01 au 30/06 et du 1/09 au 31/12**

Horaires d'ouverture : 9 h 30 – 12 h 30 et 13 h 45 – 17 h 30

Horaires de travail : 9 h 24 – 12 h 30 et 13 h 39 – 17 h 45 (dont 15 mn de temps de douche)

- **Particularité déchetteries de Mézos et Sainte Eulalie-en-Born, privées d'éclairage : du 1/01 au 31/01 et du 1/11 au 31/12.**

Horaires d'ouverture : 9 h 30 – 12 h 30 et 13 h 00 – 17 h 00

Horaires de travail 9 h 24 – 12 h 30 et 13 h 00 – 17 h 06

- **En saison estivale : du 1/07 au 31/08**

Horaires d'ouverture : 7 h 30 – 12 h 30 et 13 h 00 – 15 h 00 (mercredi à Mézos : 7 h 30 – 11 h 30)

Horaires de travail : 7 h 30 – 12 h 30 et 13 h 00 – 15 h 12 (dont 12 mn de temps de douche) (mercredi à Mézos : 7 h 30 – 11 h 42)

Il indique que des mesures du flux automobile ont été effectuées à la déchetterie de Biscarrosse-Bourg, 1 semaine en juin 2023 (anciens horaires), 1 semaine en juillet (horaires d'été) et 1 semaine en octobre 2023 (nouveaux horaires). Il est constaté peu d'affluence en fin de journée.

Par ailleurs, Monsieur le Président informe ses collègues qu'une enquête a été réalisée à l'Ecomobile et en déchetteries. Il s'avère que les usagers inactifs ne sont pas particulièrement impactés par la fermeture des sites plus tôt le soir. Les réponses sont plus partagées pour les actifs. Le créneau méridien commence à être davantage fréquenté que lors de la mise en place des nouveaux horaires.

VU l'avis unanimement favorable des deux collègues du Comité Social Territorial en date du 13 mai 2024,

VU l'avis favorable du Bureau syndical en date du 04 juin 2024,

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité syndical – Collège Collecte, à l'unanimité, décide :

- de pérenniser les horaires d'ouverture des déchetteries et les horaires de travail des agents d'accueil des déchetteries ainsi :

- **Hors saison estivale : du 1/01 au 30/06 et du 1/09 au 31/12**

Horaires d'ouverture : 9 h 30 – 12 h 30 et 13 h 45 – 17 h 30



Horaires de travail : 9 h 24 – 12 h 30 et 13 h 39 – 17 h 45 (dont 15 mn de temps de douche)

- **Particularité déchetteries de Mézos et Sainte Eulalie-en-Born, privées d'éclairage : du 1/01 au 31/01 et du 1/11 au 31/12.**

Horaires d'ouverture : 9 h 30 – 12 h 30 et 13 h 00 – 17 h 00

Horaires de travail 9 h 24 – 12 h 30 et 13 h 00 – 17 h 06

- **En saison estivale : du 1/07 au 31/08**

Horaires d'ouverture : 7 h 30 – 12 h 30 et 13 h 00 – 15 h 00 (mercredi à Mézos : 7 h 30 – 11 h 30)

Horaires de travail : 7 h 30 – 12 h 30 et 13 h 00 – 15 h 12 (dont 12 mn de temps de douche) (mercredi à Mézos : 7 h 30 – 11 h 42)

- de maintenir le système ponctuel de « Fortes chaleurs » pour les périodes hors juillet et août, ainsi : s'il est annoncé 3 jours consécutifs ou plus de fortes chaleurs à 34°C ou plus en journée, quelle que soit la température annoncée pour la nuit, les agents d'accueil de déchetteries, et par conséquent, les sites, basculent en horaires de saison estivale,
- de maintenir l'ouverture de la déchetterie de Biscarrosse Plage 35 heures par semaine du 15 juin au 15 septembre,
- d'appliquer les dispositions de la présente délibération après transmission aux services de l'Etat et publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Président,
Eric SOULES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa réception par le représentant de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécoeurs citoyens » accessible par le site Internet www.telerecoeurs.fr Une copie de cette décision devra être jointe au recours.